

# Décumul des mandats en Wallonie : petits arrangements entre amis ?

**Deux partis de la majorité (PS et CDH) se sont entendus avec un parti de l'opposition (MR) pour modifier le décret de 2010 qui limite la possibilité de cumuler les mandats d'élus régionaux et communaux.**

Les informations du *Soir* sur une révision à venir des règles en matière de cumul de mandats ont beaucoup fait parler ce mercredi à Namur où le parlement se réunissait en séance plénière. Les représentants du PS, du CDH et du MR ont confirmé qu'un accord était « en voie de finalisation » au plus haut niveau des trois partis concernés, comme nous l'avions

écrit. Les trois présidents sont en effet à la manœuvre pour ce sujet très sensible.

Plusieurs pistes ont été envisagées : statu quo ou réflexion sur la rémunération des élus, par exemple. La solution retenue évacue le décret de 2010 et le cumul autorisé en fonction du taux de pénétration électorale pour une formule plus simple : pas de cumul autorisé pour les repré-

sentants d'une ville de plus de 50.000 habitants, liberté pour tous les autres.

A Namur, socialistes, humanistes et libéraux soulignaient pratiquement en chœur « la grande clarté du futur dispositif » pour l'opinion publique. Ecolo et le PTB ont bien sûr dénoncé une marche arrière qui leur semble incompréhensible.

Prudence toutefois ! L'accord

doit être concrétisé par un texte. Et on nous avertit déjà que, au PS, « les ténors » ne sont pas très satisfaits du critère retenu, celui de la population. On peut comprendre cet agacement : à l'exception de Mouscron et Namur, les grandes Villes wallonnes qui priveraient leurs élus du droit de cumuler les mandats sont toutes dirigées par les socialistes. ■

E.D.

## analyse Décumul wallon contre cumul belge

Mercredi matin au parlement wallon, les bancs des groupes PS et CDH (majorité) étaient bien vides alors que s'ouvrait l'important débat sur le « décret électricité ». L'opposition MR et Ecolo, très remontée, s'est engouffrée dans la brèche créée par l'absence de quorum : le texte a été renvoyé en commission après une passe d'armes homérique. Où étaient les députés de la majorité ? Une réponse vient à l'esprit : pour certains d'entre eux, ils étaient occupés à d'autres tâches politiques, dans leurs communes peut-être. Une sorte de plaidoyer pour le décumul.

**Question de principe.** Un même élu peut-il à la fois conduire sa commune et travailler dans l'intérêt de tous les Wallons ? Pourquoi pas, au fond ? A Namur, les députés wallons les plus brillants sont souvent aussi des municipalistes de premier plan : Crucke, Jeholet, Fourny, Collignon, Dermagne, Martin... C'est une question de capacité de travail, d'organisation et de disponibilité. Pour viser juste, le débat sur le cumul des mandats doit donc se placer au niveau des principes et dépasser la question trop réductrice du temps disponible. Le discours d'Ecolo va dans ce sens : cumuler, c'est d'abord risquer le conflit d'intérêts, le mélange des genres, et même rechercher le pouvoir à tout

prix. En outre, l'omniprésence d'élus locaux dans un parlement voit chacun défendre sa chapelle, plutôt que l'intérêt général.

**La chèvre et le chou.** Avec le taux de pénétration électorale aujourd'hui ou tout autre formule à l'avenir, la Wallonie conserve une longueur d'avance sur toutes les autres assemblées du pays, où le décumul député-bourgmestre (ou échevin) n'est pas à l'ordre du jour. A Namur au moins, des expériences sont tentées. Mais elles restent imparfaites. L'étape du décumul intégral n'a pas encore été franchie. On lui a préféré jusqu'à présent des formules intéressantes, mais aux travers alambiqués (bourgmestre en titre ou empêché, échevin délégué) qui ménagent les susceptibilités des uns et des autres. Résumons : « *Officiellement, tu n'es plus bourgmestre, mais tu restes le patron.* » Tous les députés concernés jurent qu'ils prennent le recul fixé par la loi. Mais, pour l'opinion publique, le flou est total, l'ambiguïté persistante. Et souvent, une forme d'hypocrisie règne en maître.

**Les grandes villes.** La perspective d'un critère basé sur la population de l'entité locale (au-dessus de 50.000 habitants, pas de cumul) a au moins le mérite de la clarté. Prenons un

exemple. Nicolas Martin (PS) est aujourd'hui député et premier échevin de Mons, au bénéfice de sa performance électorale. Si les présidents de parti poursuivent dans leur logique, il devra effectuer un choix. Mais pendant ce temps-là, d'autres élus provenant d'entités de plus de 50.000 habitants siégeront au fédéral ou à Bruxelles. A commencer par... Elio Di Rupo, député-bourgmestre fédéral de Mons... Un élu ne pourrait plus coiffer de double casquette tandis que son voisin de banc au conseil communal y serait donc autorisé.

Ailleurs, le Liégeois Willy Demeyer (PS) et la Molenbeekoise Françoise Schepmans (MR) pourraient garder leurs habitudes au Parlement de la rue de la Loi tandis qu'à Namur, Maxime Prévot (CDH) devrait choisir entre la Wallonie et sa ville, qui en est la capitale. Comment les citoyens peuvent-ils comprendre cette absurdité belgo-belge ? Voilà le vrai débat : une règle unique doit s'imposer à l'échelle de la Belgique.

**Un travail important.** Tout n'est pas parfait au parlement wallon. Mais il est loin le temps où le Grognon abritait un cénacle de seconde zone et où l'absentéisme tenait lieu d'art de

vivre. Présenté ce mercredi à Namur, le rapport annuel d'activités de l'assemblée témoigne de l'implication des élus. En un an, les députés wallons sont passés de 800 à 1.000 heures de travail. Ils ont posé 8.400 questions au gouvernement, débattu 182 projets ou propositions de décrets, organisé 188 auditions... Les députés wallons sont de gros bosseurs : ils siègent cinq jours d'affilée et non plus trois, puis doivent encore assumer leurs obligations au parlement de la Fédération. Si beaucoup prennent mal toute velléité de décumul, c'est parce qu'ils considèrent la mesure comme une sanction injuste. On peut les comprendre.

**Réforme de l'Etat.** Mais à l'inverse, la masse de travail parlementaire qui s'accumule plaide évidemment pour un personnel politique à temps plein. Avec la sixième réforme de l'Etat, les députés wallons ont désormais la responsabilité de compétences qui pèsent 13 milliards d'euros, contre 7 auparavant. Le parlement régional veut jouer dans la cour des grands, il l'a prouvé avec le travail de fond sur le traité Ceta. Ce statut nouveau, celui d'assemblée « nationale » pleine et entière, mérite sans doute des élus à 100 %. ■

ERIC DEFFET

## c'est vous qui le dites

### Lendemain difficiles

Il n'y a rien à faire, il leur faut du pouvoir et toujours plus de pouvoir... Il y aura des lendemains difficiles...

MICHEL CRAPEZ

### Révolution politique

Le système démocratique a contre le système aristocratique. Il nous faudra une nouvelle révolution politique pour contrer le système partitocratique !

ROBERT DUBOIS

### Carton plein

Et on va encore se demander pourquoi les partis « populistes » feront carton plein aux prochaines élections.

JEAN-PAUL SABBE

### Où est le problème ?

Le fait qu'un parlementaire soit bourgmestre ou non n'empêche pas le « conflit d'intérêts », vu qu'un parlementaire, même national, a toujours une assise locale (sa circonscription électorale). Et

dans le fond, si un parlementaire est capable de diriger avec succès sa ville en même temps, si ses administrés communaux n'y trouvent rien à redire, je ne vois absolument pas où est le problème, pour autant qu'ils soient informés complètement des mandats de leur candidat bourgmestre.

Je suis assez pro-Ecolo généralement mais sur ce coup-là, je n'aime pas trop ce côté « je lave plus blanc ».

ARNAUD DEVRIES

### Raoul engrange

Et ils s'étonnent de la défiance du citoyen envers la classe politique ! Mais comment peut-on être aussi déconnecté de la réalité ?

Encore quelques milliers de voix pour Raoul...

VINCENT VISETTE

### La danse des politiques

Un pas en avant, un pas en arrière, un pas sur le côté, un pas de l'autre côté... et on recommence. La danse des politiques. Ils pré-

parent les élections futures en se concoctant un avenir personnel sur mesure. Quid de la moralité et des belles promesses, la conquête des postes, des salaires et autres avantages ? Est-ce cela la démocratie ? Quand la politique ne sera plus rémunérée, alors, on aura la vraie démocratie, désintéressée, au service des citoyens.

WAKA PEPE

### Lendemain qui déchantent

Les signaux éthiques que nous envoient les politiciens sont de plus en plus de nature à stigmatiser leur manque absolu de dignité et de respect des citoyens. Ils se préparent des lendemains qui déchantent.

CONSTANT DEPIÉREUX

### Rien n'a changé

Bravo, oui vraiment je vous félicite PS, CDH et MR de nous confirmer votre esprit démocratique... et ne me parlez plus de défiance envers la politique. Non, non, rien n'a changé, tout, tout va continuer...

CHARLES DOSQUET

## Geoffrey Grandjean

Chargé de cours à la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'ULg, Geoffrey Grandjean est politologue. Spécialisé dans l'étude de la socialisation politique des jeunes, il travaille également sur la manière dont des questions relatives aux mémoires collectives constituent des enjeux politiques dans les systèmes politiques. En 2015, il a publié un dossier du Crisp sur le cumul des mandats wallons.

# « Aucun parti n'envisage de limiter les cumuls dans le temps »

**P**our Geoffrey Grandjean, la nouvelle formule ne présente pas que des inconvénients.

**L'accord entre trois présidents de parti sur le décumul des mandats, est-ce habile politiquement parlant ?**

*Du point de vue des élus, les prochaines élections communales arrivant à grands pas, la question du décumul se pose avec un certain empressement. Le cumul des mandats est une stratégie politique qui vise à concentrer du pouvoir entre ses mains. A l'inverse, le décumul est aussi une stratégie politique qui vise à affaiblir son adversaire. Dans les deux cas, il y a une stratégie habile politiquement parlant. Du point de vue des citoyens, par contre, cela semble nettement moins habile.*

**Une maladresse, vu l'antipolitisme ambiant ?**

*Des études montrent que les citoyens sont moins enclins à critiquer le cumul quand il s'agit d'élus de leur commune. C'est ce qu'on appelle l'effet « maire » en France quand le maire cumule un mandat de député à l'Assemblée nationale. Cela dit, il est vrai que la confiance des Belges dans le politique est relativement basse pour l'instant. Vu le contexte actuel, il n'était peut-être pas opportun de mettre ce genre de dossier sur la table.*

*Encore faut-il voir ce qui pose problème aux citoyens, le cumul des mandats ou des salaires ?*

**Quel est l'intérêt de cette réforme pour la démocratie ?**

*Ce qui pose problème, c'est le taux de pénétration du décret en vigueur qui départage les élus. Ce taux pose question en termes d'égalité. S'ils venaient d'une petite ou d'une grande circonscription, ils n'avaient pas nécessairement le même taux de pénétration. Autre aspect non négligeable du décret actuel, ce taux de pénétration concrétise l'importance des partis politiques.*

**Pourquoi ?**

*Parce que les têtes de liste avaient plus de chances d'avoir un taux de pénétration plus important. Or, qui décide de la place sur les listes ? Les partis. Le dispositif actuel favorise donc la partitocratie. La suppression de ce dispositif réduirait l'influence des partis par rapport à l'élection des parlementaires régionaux.*

**N'aurait-il pas été plus judicieux de mener le débat publiquement ?**

*Il va y avoir des débats publics au parlement avant l'adoption de ce décret spécial. Ce sera intéressant d'avoir un débat sur la question du cumul. En 2009-2010 pour le décret en vigueur*

*actuellement, j'avais été frappé par le fait qu'on n'avait pas débattu de cette question politique ; les débats portaient uniquement sur les aspects juridiques. Aujourd'hui, cela vaudrait la peine de se saisir de cette opportunité pour mettre sur la table le débat politique de la question du cumul.*

**Quels sont les avantages et inconvénients des cumuls ?**

*Le principal inconvénient, c'est le conflit d'intérêts qui peut voir le jour ainsi que le conflit entre l'intérêt local et régional. Le principal avantage, c'est que quelqu'un qui cumule n'est pas moins actif en termes de travail parlementaire. Il est mieux entouré aussi, ce qui lui permet d'avoir une meilleure connaissance des dossiers. Mais on peut aussi retourner l'argument. Au cœur de la question, il y a surtout l'image du député. A l'époque, c'est le gouvernement wallon qui avait imposé le décumul aux parlementaires. C'est un signal négatif qui dévalorise l'image du parlementaire auprès de la population. On pourrait aussi parler du cumul temporel en limitant le nombre de mandats dans le temps, ce qui permettrait un rajeunissement. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour. ■*

Propos recueillis par  
PHILIPPE DE BOECK

## Jean-Benoît Pilet

Docteur en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Jean-Benoît Pilet y dirige le Centre d'études de la vie politique (Cevipol). Entre autres publications, il est l'auteur, avec Emilie van Haute et Pascal Delwit, de l'ouvrage : « Les partis politiques en Belgique » (Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011).

# « Ce type de mesures nourrit les discours populistes »

**J**ean-Benoît Pilet dénonce au minimum un problème de timing par rapport à la réforme annoncée.

**Le retour d'un possible cumul des mandats a suscité de vives réactions. Est ressortie notamment la critique à l'égard d'une certaine partitocratie... Une critique fondée, selon vous ?**

*Cela dépend ce que l'on appelle la partitocratie. Ce qui est une réalité, c'est que l'on a une professionnalisation des carrières politiques et de plus en plus d'hommes et de femmes politiques qui passent d'un mandat à l'autre au cours de leurs carrières, voire qui les cumulent à certains moments. Ils vont donc occuper des fonctions politiques dans la durée. Ce sont des personnes qui ont un profil sociologique particulier, qui viennent plutôt du monde universitaire, des classes moyennes supérieures, qui souvent entrent en politique soit par des liens familiaux ou en ayant commencé leur carrière en étant attaché ministériel, membre du centre d'études... Bref, on a finalement une espèce de groupe de professionnels de la politique qui émerge. Ce qui a amené les critiques de ceux qui voudraient justement davantage de diversité sociale au sein de la classe politique. Ce sont des appels que l'on entend un peu partout.*

**En ces temps de succès du populisme, est-ce que ce genre de décisions n'est pas de nature à le renforcer encore ?**

*À partir du moment où l'on constate qu'effectivement les partis qui tiennent un discours populiste tentent de capitaliser sur la méfiance à l'égard des dirigeants politiques et essaient de vendre l'idée qu'il y aurait une élite politique séparée de la population, tout ce qui donne l'impression qu'il y a une tentative de se maintenir au pouvoir à tout prix est une mauvaise chose. Une des dernières propositions de Donald Trump, c'était de limiter le nombre de mandats que l'on peut faire. Cela lui a permis de souligner cette idée que les politiques forment une élite fermée et distincte du reste de la société, une classe à part. Que l'on soit d'accord ou pas avec ce genre de mesures, elles apportent de l'eau au moulin de ceux qui tiennent des discours populistes.*

**Est-ce qu'au nom de la défense d'un certain crédit pour la démocratie, pour le système politique, la Région aurait dû s'abstenir ? Question compliquée... Car d'un côté, on ne peut pas nier le fait qu'il y a des inconvénients au cumul des mandats. C'est notamment compliqué d'entrer en politique quand on ne vient pas du monde politique. Et à ce**

*niveau, le cumul des mandats et la non-limitation de leur nombre ne facilitent pas les choses. Cela pose des problèmes également entre les rôles de parlementaire et de représentant communal. Mais, d'un autre côté, avoir des élus qui connaissent mieux la réalité des communes, ce n'est pas plus mal. D'après des études, les députés qui cumulent sont effectivement aussi ceux qui passent le plus de temps dans leurs circonscriptions sur le terrain. Donc, ils passent un peu moins de temps au Parlement mais un peu plus dans leurs circonscriptions. Que veut-on : des députés qui passent beaucoup de temps dans leurs circonscriptions et pas beaucoup au Parlement ou des députés qui passent beaucoup de temps au Parlement mais sont donc moins présents dans leurs circonscriptions ? L'équilibre est difficile à trouver. Cela, c'est sur le fond. Sur la forme maintenant, il faut être prudent par rapport aux réformes dans un contexte qui comprend de plus en plus de désamour entre la classe politique et les citoyens. Ce désamour est un problème réel et structurel. Il faut d'abord le traiter avant de s'attaquer à des questions qui, quand même, ne vont pas amener les parlements à s'écrouler. ■*

Propos recueillis par  
MATHIEU COLINET